

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Mardi 9 Mai 2017 à 20 h 00

L'an Deux Mille Dix-Sept, le Mardi neuf mai, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 28 Avril 2017, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
-------------------------------------	-----------

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	23
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, Mme VOGT, M. WAECHTER

Les Conseillers Municipaux :

Mme ARMAND, M. AY, Mme BOHLY, M. BUCHER, M. BUISSON, Mme FEST Audrey,
Mme FEST Brigitte, M. GRIES, Mme KAISER, M. KETTERING, Mme KLEIN, Mme KRUMM,
Mme PFUND, Mme PRINTZ, M. SCHNEIDER, M. STEINMETZ, Mme VAÏSSE, M. WALD,
Mme WAMBS

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	3
-------------------------------------	----------

M. BONNEVILLE qui donne pouvoir à M. WAECHTER

M. BURT qui donne pouvoir à M. GRIES

M. KOTLENGA qui donne pouvoir à Mme GUILLIER

ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR	1
-----------------------------------	----------

M. VANOVERBEKE

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 23 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

ALLOCATION DU MAIRE

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux présents, et salue l'arrivée officielle de M. Hervé BUISSON au sein du Conseil Municipal. Il vit ce soir sa première séance de conseil. Tout en lui souhaitant la bienvenue, Mme le Maire est heureuse de le savoir aux côtés des conseillers pour travailler dans l'intérêt général de la commune et de nos concitoyens.

Mme le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance de ce soir :

12/2. Création d'un poste d'Adjoint Technique.

et de retirer le point

12/1 Modification du tableau des effectifs – Avancements de grade.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2017.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Concession d'exploitation de l'eau minérale naturelle Celtic – Point d'information sur les rapports d'exploitation 2015 et 2016.
5. Elaboration du PLUi – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développements Durables.
6. Taxes locales directes 2017 – Notification des montants 2017.
7. Festival Mômes en Scène – Convention de partenariat avec le Réseau d'Animation Intercommunale.
8. Pôle Culturel :
 - 8/1. Convention avec l'OCSL relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 durant la saison culturelle 2017-2018.
 - 8/2. Convention avec l'OCSL relative à l'organisation des Guinguettes de la saison 2017.
9. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 9/1. Piscine Les Aqualies - Grille tarifaire saison estivale et rentrée scolaire.
 - 9/2. Actualisation des tarifs pour marchés et foires (marché du terroir).
 - 9/3. Mise à disposition des locaux du Moulin 9 à l'Association RAI.
 - 9/4. Convention d'occupation de parcelles communales (prés).
 - 9/5. Cession d'une fraction de parcelle communale.
 - 9/6. Demande de participation à un séjour scolaire organisé par le Collège des Missions Africaines.
10. Forêt - Chasse :
 - 10/1. Demande d'agrément par l'Association de Chasse des Vosges du Nord.
 - 10/2. Commission Communale Consultative de Chasse – Désignation d'un nouveau membre.
11. Divers et Communication.
12. Affaires de personnel.
 - 12/1. Création d'un poste d'Adjoint Technique.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2017.

En l'absence de remarques sur le procès-verbal des 20 Mars 2017,

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité

le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal des 20 Mars 2017.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2017, les comptes rendus suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Présentation des bilans 2015 et 2016 de l'usine d'embouteillage Celtic- SA La Source du 11 Avril 2017 pour le point 4 de l'ordre du jour
- Commissions Réunies du 3 Mai 2017 pour les autres points à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. KETTERING fait remarquer que M. Bruno WALD n'a pas été noté comme excusé sur le compte-rendu du 03 Mai. Mme le Maire précise que le compte-rendu sera annoté en conséquence.

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Ont également eu lieu :

- Réunion bilan et perspectives de la Régie Intercommunale d'Electricité du 4 Avril 2017
- CA du C.C.A.S. du 12 Avril 2017
- Commission Culture, Patrimoine et Vie Associative du 20 Avril 2017.

POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 14 avril 2014

Période du 20 Mars 2017 au 9 Mai 2017

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT HT
Tonte des espaces verts 2017	SARL FENNINGER Paysage – 67500 Haguenau	21.000,00 € HT
Rénovation partielle de la piste d'athlétisme (2 ^{ème} tranche)	DHR (DECOR HARMONIE REALISATION) – 57160 Moulins-les-Metz	39.327,22 € HT
Travaux de voirie 2017/2018 (marché à bons de commande)	Ets COLAS – 67541 OSTWALD	51.602,50 € HT
Aménagement de voirie rue du Stade et du parking de la salle de sport	Ets COLAS – 67541 OSTWALD	45.925,00 € HT

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	AVOCAT – NOTAIRE ou autres	MONTANT
NEANT		

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
--

Mme le Maire rappelle que la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain est désormais transférée à la Communauté de Communes, et communique la liste des DIA qui ont été transmises à la Communauté de Communes :

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
02/03/2017	50	678/73	13, Rue Suzanne De Dietrich	6 ares 46	Immeuble	NON PREEMPTION	16/03/2017
06/03/2017	13	1	52, Rue du Général de Gaulle Lot 5 et 9	3 ares 67	Immeuble	NON PREEMPTION	16/03/2017
08/03/2017	51	569/211	80, Rue de la Vallée	6 ares 78	Immeuble	NON PREEMPTION	16/03/2017
27/03/2017	30	424/90	13, Rue Bellevue	6 ares 20	Immeuble	NON PREEMPTION	30/03/2017
30/03/2017	10	59	13, Rue du Docteur Munsch	2 ares 85	Appartement N° 4	NON PREEMPTION	31/03/2017
31/03/2017	13	37 – 144/39	6-8, Route de Reichshoffen	8 ares 83	Immeuble	NON PREEMPTION	03/04/2017
31/03/2017	56	325/102	16, Rue des Perdreaux	8 ares 22	Immeuble	NON PREEMPTION	06/04/2017
06/04/2017	8	292/64	8, Place de l'Hôtel de Ville	6 ares 64	Appartement N° 208	NON PREEMPTION	06/04/2017
06/04/2017	10	59	13, Rue du Dr Munsch	2 ares 85	Appartement N° 3A	NON PREEMPTION	06/04/2017

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE
DP	Division en vue de construire	2, Rue de la Mésange	07/03/2017
DP	Installation de 10 panneaux photovoltaïques	12, Rue des Sorbiers	16/03/2017
DP	Modification de fenêtres sur façade arrière	26, Rue de la Concorde	16/03/2017
DP	La division en vue de construire	38, Avenue Foch	20/03/2017
PC M01	La transformation d'un balcon, la création d'un carport, la démolition d'un balcon et d'une annexe	7, Rue du Dr Munsch	29/03/2017
PC	Construction de 11 maisons en bande	Rue de la Mésange	03/04/2017
DP	Edification d'une clôture	38, Avenue Foch	04/04/2017
DP	Mise en place d'une fenêtre de toit	34, Rue du Montrouge	12/04/2017
DP	Agrandissement d'une terrasse	7, Rue de la Tuilerie	12/04/2017

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Mme le Maire cède la parole à Mme Pascale WEISS, Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Communauté de Communes, pour la présentation du point.

- **Plan de Communication :**

Ce point a été examiné notamment par rapport à TV3V et la suite à donner à son programme de communication et d'éventuelles adaptations qui seront à faire.

Concernant le site internet, ce dernier a connu depuis 2016 une forte augmentation du nombre de visites, en raison notamment du développement des démarches en ligne (paiement des factures OM, pré-inscriptions dans les accueils périscolaires, et dossiers de crèche, etc...). La page d'accueil du site mérite cependant d'être revue, sachant par ailleurs que les réseaux sociaux ne sont pour l'instant pas utilisés.

Au niveau du ciblage, des améliorations devront être apportées sur la communication du pouvoir d'attraction du territoire. Dans un premier temps il est proposé de créer un groupe de travail avec les chargés de communication des différentes communes du territoire, ainsi que les élus qui souhaiteront y participer.

Au niveau de la charte graphique, une réflexion sur la modernisation du logo de la CCPN sera également menée par ce groupe de travail.

Il a aussi été mis en avant par plusieurs élus, l'absence du sentiment d'appartenance à une Communauté des Communes.

- **Développement de la fibre optique :**

Une présentation, par la Région, du plan de déploiement de la fibre optique et des conventions à mettre en place avec la CCPN a eu lieu. Les 5 communes qui ne sont pas câblées aujourd'hui et/ou qui sont liées à un autre prestataire, vont devoir entamer une réflexion sur la suite à envisager.

- **Subvention au Judo-Club des Vosges du Nord :**

Le club a présenté une demande dans le cadre des subventions accordées pour les associations évoluant au niveau national, puisqu'il participe au Championnat de France avec la Section Adaptée. A ce titre, la location du véhicule a été prise en charge à hauteur de 900,00 €.

Mme le Maire précise que ces championnats ont eu lieu entretemps et que le club compte désormais 3 championnes de France parmi ses rangs.

- **Restauration des périscolaires :**

La CCPN va lancer un appel d'offres pour la restauration des divers périscolaires, sachant par ailleurs que celui de Gundershoffen sera agrandi à partir de la rentrée 2018/2019, et qu'au niveau de Mertzwiller tous les enfants qui mangeaient au collège seront rapatriés à l'Espace Grappelli puisque le service a été étendu aux maternelles et élèves du CP.

- **Mutualisation de la mise sous pli :**

Cet équipement a été mis à disposition du Syndicat des Eaux de Reichshoffen pour la mise sous pli de factures.

- **Petite Enfance :**

Un point a été fait sur le changement de délégataire en début d'année puisque ce n'est plus Babilou mais la Maison Bleue qui gère le Jardin d'Albin et le Tipi des Petits.

Les équipes en place sont reprises avec cependant quelques soucis d'adaptation constatés.

Une réunion avec le délégataire et les personnels a eu lieu, et une réflexion sur l'harmonisation des modalités de fonctionnement va être menée.

- **SMICTOM :**

Estimant n'avoir pas bénéficié d'un juste retour pour le tri vertueux réalisé par ses administrés, la CCPN mène toujours des discussions avec le SMICTOM.

Mme WEISS rappelle que le déficit actuel cumulé est de 300.000 € sur les 3 dernières années. Une décision devra être prise prochainement pour le résorber et une augmentation de la part fixe est évoquée à cet effet.

Les discussions vont se poursuivre et le Président FEIG souhaite notamment prendre l'attache des 4 autres présidents des EPCI membres pour évoquer ces divers points, mais sans y associer les représentants du SMICTOM. Il s'agit d'un sujet qui prendra encore beaucoup de temps...

- **Renouvellement des chantiers avec l'Association APOIN :**

La convention avec l'Association APOIN a été renouvelée, tant pour l'entretien des vergers que pour les espaces naturels. A noter que, pour les vergers, la part a été réduite car de moins en moins de particuliers font appel à ce service. Au niveau des espaces naturels, le budget alloué s'élève à 24.000 €.

A noter qu'en 2016, 5 personnes du territoire large de la CCPN ont pu participer aux ateliers.

- **Vente de terrains dans la ZAC du Dreieck :**

Mme WEISS confirme la cession de 2 terrains dans la zone, pour un laboratoire d'analyses et un vétérinaire, et la prise de contact avec d'autres entreprises.

- **Projet Culturel de Territoire – Déplacement à Sainte-Croix-aux-Mines – Label Pays d'Art et d'Histoire :**

Le 20 Avril a eu lieu une rencontre avec les élus de la Communauté de Communes du Val d'Argent dans le cadre du projet de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ».

Cet EPCI regroupe 4 communes avec près de 10.000 habitants, et dispose d'une médiathèque depuis 2004. Par rapport au label et au programme culturel intercommunal la Communauté de Communes a racheté plusieurs bâtiments et a permis à la vallée sinistrée de rebondir (secteurs minier et textile).

Un animateur du Patrimoine a été embauché depuis et un réseau de guide-conférenciers, partiellement financé par l'Etat, a pu être mis en place. Un Centre d'Initiation à l'Architecture et au Patrimoine a été créé, nécessitant une structure de 250 m² regroupant 1 espace d'exposition permanente et temporaire et un espace de ressources et de rencontres.

Niederbronn-les-Bains disposerait à priori d'un immeuble qui serait en mesure d'accueillir un CIAP...

La France comporte 186 territoires labellisés « Pays d'Art et d'Histoire », dont 8 au niveau de l'Est, et 5 en Alsace (Guebwiller – Val d'Argent – Mulhouse – Strasbourg – Sélestat).

Au niveau de la Communauté de Communes du Val d'Argent, le label a été un projet important pour la jeunesse, notamment pour le maintien des jeunes au niveau du territoire.

Mme WEISS revient sur la particularité des 4 communes qui ne disposent d'aucun hôtel en capacité d'héberger au minimum un bus de touristes ou visiteurs. Cela signifie que le label peut être mis en place et qu'il est possible de le faire vivre sans forcément avoir une vocation touristique ou une fréquentation touristique importante.

La labellisation a servi en priorité les habitants du territoire, en permettant de fédérer toutes les forces vives et les associations.

- **Forum Enfance :**

Mme WEISS rappelle que le Forum de l'Enfance se déroulera le Dimanche 14 Mai au Moulin 9.

M. GRIES s'étonne de ne plus entendre parler du tourisme...

Mme WEISS évoque le projet culturel et le label du Pays d'Art et d'Histoire qui est l'un des axes du tourisme.

M. GRIES revient sur le report du transfert de l'Office du Tourisme, et le délai d'un an que s'était laissé la Municipalité pour y procéder.

Mme le Maire évoque le souhait du Président de la Communauté de Communes d'attendre l'adoption du budget en Conseil Communautaire courant du mois d'Avril, pour se rencontrer une nouvelle fois et travailler le sujet, en lien avec le Conseil Départemental. Plusieurs dates ont été proposées mais rien n'est fixé pour l'instant. Mme le Maire précise qu'elle ne lâchera pas et insistera pour que cette réunion de travail se déroule encore au mois de Mai afin de pouvoir avancer de façon sérieuse sur le projet.

Le travail se poursuit avec les Offices de Tourisme des Communautés de Communes de Wissembourg et de Sauer-Pechelbronn, sachant qu'un travail de diagnostic et de réflexion sur un projet touristique de territoire va être entrepris courant du mois de Juin, car il est nécessaire d'avancer.

Les statuts de l'Office du Tourisme ont été retravaillés, et le projet a été transmis à M. le Président de la CCPN. Un prochain Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme permettra d'échanger sur le sujet.

Sur le point SMICTOM, M. KETTERING s'interroge à propos du déficit de 300.000 €, et propose un lissage de ce dernier à raison de 15,00 € par foyer du territoire (environ 7.000 foyers concernés).

Mme WEISS précise que ce lissage avait été envisagé sur la partie fixe notamment à hauteur de 16,00 €, fait état de la difficulté de négocier avec les différents partenaires concernés, et regrette que ces derniers ne souhaitent pas bénéficier de l'expérience de la Communauté de Communes.

M. WALD intervenant à propos du principe de rapprochement du B.C.V.N. avec HAGUENAU, Mme le Maire précise qu'effectivement des discussions sont en cours mais que, pour l'heure, rien n'est encore acté et qu'une réunion est prévue à ce sujet. Mme WEISS évoque ensuite les subventions qui avaient été allouées annuellement au B.C.V.N. (6.000,00 €) par la Communauté de Communes, et précise que les nouvelles demandes devront être formulées par la suite auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il s'agit d'un travail de fusion pour n'avoir qu'un seul club, sachant que se posera également la question de l'utilisation des installations sportives. L'objectif est de pouvoir garder un certain niveau sportif et les moyens en mutualisant les ressources sportives des clubs environnants.

M. SCHNEIDER retrace l'historique des "ententes" entre clubs destinées à faire remonter le niveau sportif, mais constate qu'au final le résultat est catastrophique.

Mme le Maire remercie Mme WEISS pour la présentation des travaux de la Communauté de Communes.

4. Concession d'exploitation de l'eau minérale naturelle Celtic – Point d'information sur les rapports d'exploitation 2015 et 2016.

Mme le Maire rend compte de la réunion annuelle de présentation des bilans d'activités 2015 et 2016 de l'entreprise Celtic.

M. MECKERT a annoncé qu'il préparait la succession de ses affaires et s'est déclaré heureux de se présenter devant les élus de Niederbronn-les-Bains en compagnie de ses fils à qui il transmettra prochainement les entreprises du groupe.

Il a rappelé que la reprise de la société LA SOURCE est intervenue il y a 18 ans et qu'il s'agit de l'une des rares sources d'eau minérale encore gérée par une entreprise familiale, voire la seule sur le secteur Est.

Les principaux concurrents du secteur sont les sources Carola (64 millions de cols/an) et Wattwiller (50 millions de cols/an), toutes deux gérées par un groupe Belge.

La source Lisbeth (23 millions de cols/an) est quant à elle exploitée par une Société d'Economie Mixte (SEM) dont les parts sont détenues par la commune de Soultzmatt (51%) et le groupe Rivella (49%).

M. MECKERT a indiqué que le chiffre d'affaires net de l'exercice 2016 s'élève à 3.664.000 € et que le volume vendu s'élève à 18.323.147 cols.

Globalement, les ventes d'eau sont en progression à l'échelle du marché français.

A l'échelle internationale, l'entreprise alimente notamment les marchés suivants :

- Au sein de l'UE : Allemagne, Luxembourg et Belgique.
- Hors UE : Russie, Arabie Saoudite, Chine, Corée du Sud, Etats-Unis, Canada et Suisse

Concernant les perspectives 2017 et 2018, la SAS LA SOURCE mise sur une croissance des ventes à l'export, les marges étant plus favorables. Les marchés porteurs sont l'Allemagne et la Chine. L'entreprise cible notamment la filière bouddhiste, qui représente 350 millions de consommateurs.

L'entreprise vient d'investir 3 millions d'euros pour la mise en place d'une seconde ligne de fabrication. A l'avenir une sera ainsi dédiée à l'embouteillage PET et la seconde aux bouteilles en verre. L'objectif est de tripler la productivité actuelle, en maintenant le nombre de salariés. Cette nouvelle chaîne de production devrait être opérationnelle d'ici la fin du mois de mai.

L'entreprise envisage également de recruter 8 commerciaux pour assurer la distribution des différentes marques du groupe.

Le packaging des produits a également été revu avec l'ajout du drapeau français. Des séries limitées aux couleurs de l'Alsace verront également le jour.

En 2018, M. MECKERT envisage de commercialiser une nouvelle boisson 100 % bio, de type "Schorle", composée d'eau minérale Celtic gazeuse et de jus de pommes des Vosges du Nord.

Il a rappelé son souhait de sécuriser l'approvisionnement en eau à travers la création d'un 2^{ème} captage, afin de disposer des ressources nécessaires pour faire face à l'augmentation de la production, mais aussi pour disposer d'une alternative en cas de pollution de la source.

Autre projet : la création d'une extension du bâtiment sous forme de galerie, qui permettrait de faire visiter l'usine d'embouteillage.

Mme le Maire a indiqué que le dossier de défrichement des parcelles soumises au régime forestier est en bonne voie, ce qui permettra d'enclencher le dépôt du permis de construire relatif au projet d'extension.

M. MECKERT a ensuite évoqué le dépôt de bilan du restaurateur qui exploite actuellement les locaux de Celtic 1.

Il a également déploré la situation conflictuelle avec la société EAU D'ALSACE qui occupe les locaux de l'usine Celtic 1 pour son activité de production de bonbonnes d'eau minérale (10 litres et 18 litres).

M. BONNEVILLE a regretté cette situation qui perdure depuis plusieurs années. Il compte sur la direction de l'entreprise pour faire avancer ce dossier, les volumes d'eau liés à l'activité de production de bonbonnes n'étant toujours pas déclarés auprès de la commune.

M. MECKERT a précisé qu'une négociation était en cours, en vue du rachat de la société. (A ce jour, la SAS LA SOURCE est déjà propriétaire de 49 % des parts).

M. SZYIKA-GRAVIER, Expert-Comptable, a ensuite commenté l'évolution du chiffre d'affaires de la SAS LA SOURCE, qui est relativement stable sur les derniers exercices (3,6 millions en 2015 et 3,7 millions en 2016).

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 s'élève à -146 000 €, alors qu'il était de 335.000 € en 2014. Cette évolution est due à une forte progression du montant des créances soumises à un risque d'irrecouvrabilité (47.000 € en 2014 contre 418.000 € en 2015).

Messieurs WALD et BONNEVILLE se sont interrogés sur la méthode employée pour l'évaluation des créances soumises à un risque de non-recouvrement et l'incidence de cette provision sur la lecture du résultat de l'exercice.

M. SZYIKA-GRAVIER a précisé que l'estimation est basée sur la part des créances clients non recouvrées au moment de la clôture des comptes. Il s'agit d'une procédure comptable encadrée, qui est par ailleurs soumise au contrôle du commissaire-enquêteur.

Il a également rappelé que la société Moulin des Moines avait injecté la somme d'1 million d'euros il y a quelques années pour compenser les pertes de l'entreprise, avec une clause de retour à meilleure fortune. Les résultats de l'entreprise LA SOURCE n'ont toutefois pas encore permis la restitution de cet apport.

Le résultat net de l'exercice 2015 est proche de 0 €.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 est nettement plus favorable puisqu'il s'élève à 570 000 €. Cette évolution s'explique notamment par une baisse de la dotation liée au risque de non-recouvrement qui passe à 155.000 €.

Le résultat net de l'exercice 2016 laisse apparaître un bénéfice de 265.000 €.

Mme le Maire revient sur la révision de la convention d'exploitation, avec notamment la prise en compte de la consommation conséquente d'eau, hors embouteillage.

Concernant le restaurant M. KETTERING précise que ce dernier est à nouveau fermé.

Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments d'information.

5. Elaboration du PLUi – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développements Durables.

Mme le Maire revient sur la présentation des orientations générales présentées en Commissions Réunies par M. Patrice HILT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et Maire de la Commune d'Offwiller.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un document politique pour le court et le moyen terme à travers lequel la Communauté de Communes exprime les orientations générales qu'elle retient pour le développement de son territoire et qui guidera l'élaboration des éléments de traduction réglementaire.

Sa mise en place a été décidée en décembre 2015, et depuis cette date, un important travail a été entamé dans le cadre d'une procédure très encadrée qui doit aboutir, pour la phase 2, à l'approbation du PADD. La Communauté de Communes est accompagnée dans cette démarche par deux bureaux d'études : OTE et ATIP.

Mme le Maire rappelle les étapes importantes de la procédure :

- Diagnostic du territoire mené d'août à novembre 2016, et présenté le 3 décembre 2016 à l'ensemble des conseils municipaux du territoire ;
- Elaboration des orientations générales en matière d'urbanisme : document écrit qui pose les grands objectifs que nous souhaitons atteindre. Ces orientations ont été présentées à l'ensemble des élus de la Communauté de Communes le 25 Mars 2017 lors du Séminaire d'information ;
- Si le projet de PADD est approuvé par les 2/3 des élus, il sera possible de passer à la phase 3 de la procédure qui est la traduction réglementaire : plan de zonage et réglementation, commune par commune ;
- L'approbation du PLUi devra intervenir avant le 31.12.2019.

et présente les orientations du PADD, qui se déclinent en 10 grands chapitres :

1. Renouer avec une dynamique démographique positive ;
2. Assurer un développement cohérent garant d'une bonne gestion foncière ;
3. Faire du tourisme et des loisirs un axe de développement économique du territoire ;

4. Assurer leur place à l'agriculture et la sylviculture et permettre leur développement dans le respect du territoire ;
5. Préserver le patrimoine bâti tout en lui permettant de répondre aux modes de vie actuels ;
6. Développer la multi-modalité des déplacements sur le territoire ;
7. Mettre le développement en adéquation avec les capacités des réseaux ;
8. Réduire la dépendance énergétique du territoire ;
9. Préserver et valoriser les qualités paysagères du territoire ;
10. Préserver un environnement de qualité et sécurisé.

Lors des Commissions Réunies, les conseillers ont souhaité que le PADD tienne compte des remarques qui ont été formulées :

Chapitre 3 consacré au Tourisme : dans le volet 4 « développer le tourisme vert » : il y a lieu de compléter le deuxième alinéa comme suit :

- Valoriser les milieux naturels et notamment la forêt **ainsi que les étangs et les cours d'eau**

Chapitre 6 consacré aux Déplacements : dans le volet 3 « Aménager, voire développer, le réseau viaire des communes » : il y a lieu de modifier l'alinéa 3 comme suit afin de se laisser la possibilité de requalifier d'autres rues :

- **Ne pas limiter la requalification à la seule Route de Bitche de Mertzwiller.**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, notamment l'arrêté préfectoral du 24/10/2015 portant extension des compétences de la communauté de communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la conférence intercommunale des maires du 16/11/2015 relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et ses communes membres pour l'élaboration du PLUI ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 14/12/2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et ses communes membres pour l'élaboration du PLUI ;

Vu la deuxième conférence intercommunale des maires du 07/12/2015 relative aux objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUI et aux modalités de concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 14/12/2015 relative à la prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;

Vu les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire, qui rappelle :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'habitat et de cadre de vie , d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public , d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques ;
- que les études, ainsi que le travail du comité de pilotage et la collaboration menée avec les élus des communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD ;
- que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en commune et en Conseil Communautaire.

Vu la présentation faite par M. Patrice HILT en date du 3 Mai 2017 qui a présenté les orientations générales du projet de PADD annexé à la présente et qui contient :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme ;
- les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ;

- les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces orientations se déclinent en 10 grands axes :

1. Renouer avec une dynamique démographique positive ;
2. Assurer un développement cohérent garant d'une bonne gestion foncière ;
3. Faire du tourisme et des loisirs un axe de développement économique du territoire ;
4. Assurer leur place à l'agriculture et la sylviculture et permettre leur développement dans le respect du territoire ;
5. Préserver le patrimoine bâti tout en lui permettant de répondre aux modes de vie actuels ;
6. Développer la multi-modalité des déplacements sur le territoire ;
7. Mettre le développement en adéquation avec les capacités des réseaux ;
8. Réduire la dépendance énergétique du territoire ;
9. Préserver et valoriser les qualités paysagères du territoire ;
10. Préserver un environnement de qualité et sécuritaire.

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :

- le séminaire d'échange du 03 décembre 2016 avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,
- le séminaire d'échange du 25 mars 2017 avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque conseil municipal et du conseil communautaire.

prend acte :

des orientations générales du PADD proposées et en débat, et sollicite la prise en compte des échanges portant sur les deux points suivants :

Chapitre 3 consacré au Tourisme : dans le volet 4 « développer le tourisme vert » : il y a lieu de compléter le deuxième alinéa comme suit :

- Valoriser les milieux naturels et notamment la forêt **ainsi que les étangs et les cours d'eau**

Chapitre 6 consacré aux Déplacements : dans le volet 3 « Aménager, voire développer, le réseau viaire des communes » : il y a lieu de modifier l’alinéa 3 comme suit, afin de se laisser la possibilité de requalifier d'autres rues :

- **Ne pas limiter la requalification à la seule Route de Bitche de Mertzwiller.**

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

- Madame la Sous-Préfète chargée de l’arrondissement de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

6. Taxes directes locales 2017 – Notification des montants 2017.

Madame le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l’état N° 1259 MI établi par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 22 mars 2017, faisant ressortir l’évolution des bases de la fiscalité directe :

Nature des taxes	Bases notifiées 2016	Bases effectives 2016	Bases notifiées 2017	Evolution bases notifiées 2016/2017	PRODUIT 2017 attendu à taux constant
Taxe d’habitation	4.579.000 €	4.426.455 €	4.557.000 €	- 0,005 %	722.285 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.159.000 €	5.177.607 €	5.259.000 €	+ 1,94 %	783.591 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73.300 €	73.632 €	73.500 €	+ 0,27 %	46.834 €
TOTAL	9.811.300 €	9.677.694 €	9.889.500 €	+ 0,80 %	1.552.710 €

A taux égal, le produit prévisionnel de l’impôt s’élèverait ainsi à 1.552.710 €, soit une progression moyenne de 0,80 %.

Pour mémoire, le produit réellement perçu sur l’exercice 2016 s’est élevé à 1.523.064 € alors que l’état de notification des bases faisait ressortir un produit fiscal attendu de 1.541.168 €.

En l'absence de ces éléments au moment du vote du budget primitif, la prévision budgétaire a été basée sur le montant réellement constaté sur l’exercice 2016, soit 1.523.000 €.

Mme le Maire propose de ne pas modifier la prévision budgétaire de l'exercice.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 28 avril 2017,

Vu la fiche analytique N° 1259 présentant l'évolution des bases d'imposition des 3 taxes directes locales 2016 à 2017,

En complément de la proposition du Conseil Municipal du 31 janvier 2017 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2017 décidant du maintien des taux d'imposition des taxes directes locales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 mai 2017,

constate :

une progression moyenne des bases d'imposition de 0,80 % qui passent, hors taxe professionnelle, de **9.811.300 €** en 2016 à **9.889.500 €** en 2017

7. Festival Mômes en Scène – Convention de partenariat avec l'association Réseau d'Animation Intercommunale (R.A.I.) pour l'édition 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan de l'édition 2016 du festival « Mômes en scène » et à se prononcer sur la demande de soutien financier présentée par l'association Réseau Animation Intercommunale (RAI) pour l'édition 2017.

Le bilan de l'édition 2016 se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de représentations	32.245,45 €	Participation Ville	30.000 €
Frais annexes (déplacement, etc.)	2.988,46 €	Participation communes	2.500 €
Droits d'auteur / de diffusion	4.959,58 €	Participation RAI	10.693,49 €
TOTAL	43.193,49 €	TOTAL	43.193,49 €

La 13^{ème} édition du Festival se tiendra du dimanche 30 juillet au vendredi 04 août 2017.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat avec RAI, fixant les modalités pratiques d'organisation et de cofinancement de la manifestation.

La commune aura en charge l'ensemble des engagements relatifs aux spectacles présentés dans le cadre du festival ainsi que les droits d'auteurs et de diffusion, sachant que les coûts de surveillance nocturne des installations techniques seront directement pris en charge par l'association.

Le budget prévisionnel de l'édition 2017 se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de représentations	36.050 €	Participation Ville	30.000 €

Frais annexes (déplacement, etc.)	5.450 €	Participation communes	2.500 €
Droits d'auteur / de diffusion	6.000 €	Participation RAI	15.000 €
TOTAL	47.500 €	TOTAL	47.500 €

Il est proposé de reconduire une participation de la commune à nouveau à hauteur de 30.000 €.

Les 5 communes accueillant des spectacles décentralisés, à savoir Dambach, Gundershoffen, Offwiller, Reichshoffen et Val de Moder, participeront chacune à hauteur de 500 €.

Le solde fera l'objet d'une récupération auprès de RAI, estimée à 15.000 €.

Le montant final de la récupération sera déterminé à l'issue du festival, après réalisation du bilan définitif de l'opération.

Mme WEISS, s'interroge sur l'augmentation du budget prévisionnel de près de 9% par rapport à l'édition précédente.

Mme le Maire précise que cette augmentation est localisée au niveau des frais de représentation et des frais annexes inhérents aux contrats souscrits.

M. WALD précise qu'il souscrit pleinement à la remarque faite par M. WAECHTER lors des Commissions Réunies, qui souhaitait que le chef-lieu de canton participe davantage à ce festival.

Mme le Maire et l'Adjointe Mme WEISS lui répondent que ce festival se tient avant tout à Niederbronn-les-Bains.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 28 avril 2017,

Vu la demande de soutien financier présentée par Réseau Animation Intercommunale ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de participer à l'organisation du Festival « Mômes en Scène » du 30 juillet au 04 août 2017 ;

b) de soutenir la manifestation à hauteur de 30.000,00 € ;

c) de solliciter une participation de 500,00 € au titre des spectacles décentralisés auprès des communes de Dambach, Gundershoffen, Offwiller, Reichshoffen et Val de Moder ;

d) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association RAI ;

prend acte :

du bilan définitif de l'édition 2016, équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 43.193,49 €.

8. Pôle culturel.

8/1. Convention relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 pour la saison culturelle 2017-2018.

Dans le cadre de la prochaine saison culturelle du Moulin 9, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement de la convention passée avec l'O.C.S.L. pour le service de buvette et vestiaire, sachant que l'actuelle convention est en vigueur jusqu'au 24 Juin 2017 inclus.

Depuis la reprise en régie, ces prestations sont en effet assurées par l'O.C.S.L., présidé par M. Christian KOTLENGA.

Mme le Maire rappelle que la convention liste les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

Il est proposé d'accorder la mise à disposition gracieuse des locaux nécessaires à la mise en place de ces services, afin de garantir les mêmes conditions d'exploitation que par les années précédentes.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation 28 Avril 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide par 25 voix pour
et 1 abstention - M. KOTLENGA, pouvoir à Mme GUILLIER :

a) de renouveler à l'issue de l'échéance du 24 Juin 2017, la convention avec l'association l'O.C.S.L. pour l'organisation du vestiaire et de la buvette du Moulin 9 dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018 ;

b) d'autoriser, dans le cadre de ce renouvellement de convention, la mise à disposition gratuite du site et des équipements présents.

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8/2. Convention relative à l'organisation des Guinguettes.

La Ville de Niederbronn-les-Bains, par le biais du Relais Culturel Le Moulin 9, organise 8 guinguettes au Herrenberg du 4 Juillet 2017 au 29 Août 2017, afin d'animer la vie de la station touristique.

Dans ce cadre, l'association du Minigolf Club de Niederbronn-les-Bains assurait depuis plusieurs années sous le couvert d'une convention, l'accueil des groupes et du public, l'organisation d'une buvette et de la petite restauration très appréciée des spectateurs.

L'association n'étant cependant plus en mesure d'assurer cette prestation, il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec l'Office de Coordination des Sports et Loisirs, qui confiera cette prestation à l'une ou l'autre association locale.

Lors d'une réunion de travail de l'O.C.S.L. en date du 18 Avril dernier, 3 associations ont manifesté leur intérêt pour assurer cette prestation.

Mme le Maire précise que la qualité du service assuré par le Minigolf Club tout au long de ces années a largement contribué au développement et à la renommée des guinguettes.

La convention a pour but de lister les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

Comme par le passé, il est proposé de maintenir la mise à disposition gratuite du site à l'O.C.S.L., afin de garantir les mêmes conditions d'exploitation que celles octroyées les années précédentes.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 28 Avril 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide par 25 voix pour
et 1 abstention - M. KOTLENGA, pouvoir à Mme GUILLIER :

a) d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'Office de Coordination des Sports et Loisirs pour l'organisation des guinguettes du 4 Juillet 2017 au 29 Août 2017 inclus ;

b) d'autoriser, dans le cadre de cette convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Affaires financières et immobilières diverses.**9/1. Piscine Les AQUALIES : ajustement de la grille tarifaire pour la saison estivale et la rentrée scolaire.**

Mme le Maire expose :

Comme tous les ans, il est proposé de réviser les grilles tarifaires de la Piscine Les Aqualies :

- pour la saison estivale, avec une révision de certains tarifs des entrées publiques pendant les mois de juillet et août, ainsi que la suppression ou l'instauration de nouveaux tarifs relatifs à de nouvelles activités ;
- à compter de la rentrée de Septembre, révision de certains tarifs, ainsi que la suppression ou l'instauration de nouveaux tarifs relatifs à de nouvelles activités ;

en tenant compte de l'analyse et des propositions de M. FRANÇON, directeur des Aqualies, présentés ci-après :

Propositions pour la période du 1^{er} Juillet 2017 au 31 Août 2017
--

- Suppression de l'Abonnement Famille et donc des tarifs "Enfant famille" et "Adulte famille", car cette formule est difficile à comprendre pour l'utilisateur et ne trouve pas sa clientèle.

En 2016, seulement 288 passages "Adulte famille" et 242 passages "Enfant famille".

Par contre, il est proposé de créer des ½ tarifs "Enfant" et "Adulte" pour pouvoir octroyer l'avantage de la carte famille pour ceux l'ayant achetée en Avril, Mai ou Juin 2017.

- Mise en place d'abonnements de 5 entrées "Enfant" et "Adulte" valables 6 mois, pour un prix moins dissuasif que celui des abonnements 10 entrées, et pour répondre à une fréquentation estivale.
- Mise en place d'un abonnement 5 séances "Activités Adultes", valables 4 mois.
- Modification de la durée de validité des "Abonnements 10 Entrées Activités Adultes" qui passerait de 5 mois à 6 mois.
- Le prix de la séance "Activité adulte" (hors Aquabike) passerait de 8,00 € à 9,00 €.
- Maintien des autres tarifs par rapport à 2016.
- Création d'un tarif « attractif » à 11,00 € pour la séance d'Aquabike, activité qui sera proposée dès l'été.

Propositions pour la période du 1^{er} Septembre 2017 au 30 juin 2018

- Suppression de l'Abonnement Famille et donc des tarifs "Enfant famille" et "Adulte famille", car cette formule est difficile à comprendre pour l'utilisateur et ne trouve pas sa clientèle.
- Mise en place d'abonnements de 5 entrées "Enfant" et "Adulte" valables 6 mois.
- Modification de la durée de validité des "Abonnements 10 Entrées Activités Adultes" qui passerait de 5 mois à 6 mois.
- Mise en place d'un abonnement 5 séances "Activités Adultes", valables 4 mois.
- Le prix de la séance "Activité adulte" (hors Aquabike) passerait de 8,00 € à 9,00 €.
- Mise en place des tarifs en lien avec la **nouvelle activité Aquabike** :
 - abonnement pour un cycle de 10 séances Aquabike
 - activité à la séance Aquabike (en cas de place libre)
 - location d'un aquabike pour 45 minutes et sans encadrement.
- Mise en place des tarifs en lien avec la **cabine infrarouge** :
 - abonnement pour la période allant du 15 Septembre au 28 Février : accès illimité pour 20,00 € (limitation à 75 abonnements) → Période d'inscription entre le 1^{er} et le 14 Septembre avec gratuité de l'accès durant cette période.
 - abonnement pour la période du 15 Mars au 31 Août : accès illimité pour 20,00 € (limitation à 75 abonnements) → Période d'inscription entre le 1^{er} et le 14 Mars avec gratuité de l'accès durant cette période.
 - tarif "Essai cabine infrarouge" – Durée 45 minutes

- Mise en place des ½ tarifs "Adultes" et "Enfants" valables sur présentation d'un justificatif d'achat d'un plein tarif "Adulte" ou "Enfant" acheté entre le 1^{er} Novembre et le 31 Décembre, afin d'inciter la clientèle à revenir durant la période creuse de fréquentation de la piscine.

Les grilles tarifaires pour les deux périodes se déclineront comme suit :

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE valable du 1er Juillet 2017 au 31 Août 2017 inclus			
Catégories	Tarifs appliqués saison estivale 2016	Proposition de tarifs applicables saison estivale 2017	Observations
Adulte (à partir de 18 ans)	5,80 €	5,80 €	Maintien tarif
Enfant de moins de 4 ans	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
Enfant de 4 à 18 ans	4,30 €	4,30 €	Maintien tarif
Abonnement Famille	30,00 €	-	Suppression
Adulte Famille 3 mois	2,50 €	-	
Enfant Famille	2,20 €	-	
½ tarif Adulte (Ab. Famille)	-	2,50 €	Applicable pour les cartes Familles délivrées de Mai à Juin 2017 avant suppression de la grille tarifaire
½ tarif Enfant (Ab. Famille)	-	2,10 €	
10 entrées Adulte	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Adulte	-	22,00 €	Validité 6 mois
10 entrées Enfant (4 à 18 ans)	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Enfant (4 à 18 ans)	-	19,00 €	Validité 6 mois
10 entrées Enfant - de 4 ans	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Carte 10 heures	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Carte 20 heures	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Entrée Groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Entrée CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
Activité 1 séance (hors Aquabike)	8,00 €	9,00 €	+ 1,00 €
Activités 1 séance Aquabike	-	11,00 €	Période estivale uniquement
Ab. Activités Adulte	68,00 €	70,00 €	+ 2,00 € - Validité 6 mois

10 séances (hors Aquabike)			
Ab. Activités Adulte 5 séances	-	37,00 €	Validité 4 mois
Entrée « carte d'abonnement périmée »	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées moyennant le tarif fixé par entrée.
Animations exceptionnelles	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
Préinscription écoles natation/triathlon	8,00 €	8,00 €	Maintien tarif
Ecole de natation / cycle (plein tarif)	62,00 €	62,00 €	Maintien tarif
Ecole de natation /cycle (tarif préinscription déduite)	54,00 €	54,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon Elite/cycle (plein tarif)	75,00 €	75,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (plein tarif)	65,00 €	65,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon Elite/cycle (tarif préinscription déduite)	67,00 €	67,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (tarif préinscription déduite)	57,00 €	57,00 €	Maintien tarif
Location des bassins Associations / sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE valable du 1er Septembre 2017 au 30 Juin 2018 inclus			
Catégories	Tarifs appliqués du 01.09.2016 au 30.06.2017 inclus	Proposition de tarifs applicables du 01.09.2017 au 30.06.2018 inclus	Observations
Adulte (à partir de 18 ans)	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif
Enfant de moins de 4 ans	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
Enfant de 4 à 18 ans	4,20 €	4,20 €	Maintien tarif

½ tarif Adulte (Période promotionnelle)	-	2,50 €	
½ tarif Enfant (Période promotionnelle)	-	2,10 €	
Abonnement Famille	30,00 €	-	Suppression
Adulte Famille 3 mois	2,50 €	-	
Enfant Famille	2,20 €	-	
½ tarif Adulte (Ab. Famille)	-	2,50 €	Applicable pour les cartes Familles délivrées de Mai à Juin 2017 avant suppression de la grille tarifaire
½ tarif Enfant (Ab. Famille)	-	2,10 €	
10 entrées Adulte	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Adulte	-	22,00 €	Validité 6 mois
10 entrées Enfant (4 à 18 ans)	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Enfant (4 à 18 ans)	-	19,00 €	Validité 6 mois
10 entrées Enfant - de 4 ans	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Carte 10 heures	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Carte 20 heures	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Entrée Groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Entrée CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
Activité 1 séance (hors Aquabike)	8,00 €	9,00 €	+ 1,00 €
Ab. Activités Adulte 10 séances (hors Aquabike)	68,00 €	70,00 €	+ 2,00 € - Validité 6 mois
Ab. Activités Adulte 5 séances	-	37,00 €	Validité 4 mois
Activités 1 séance Aquabike	-	14,00 €	Jour J
Ab. Cycle 10 cours Aquabike	-	110,00 €	Avec encadrement
Location Aquabike 45 minutes	-	5,00 €	Sans encadrement et entrée piscine en sus
Cabine infrarouge – 1 séance	-	5,00 €	
Cabine infrarouge – Illimité pendant 5,5 mois	-	20,00 €	Limité à 75 abonnements
Entrée « carte d'abonnement périmée »	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées

			moyennant le tarif fixé par entrée.
Animations exceptionnelles	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
Préinscription écoles natation/triathlon	8,00 €	8,00 €	Maintien tarif
Ecole de natation / cycle (plein tarif)	62,00 €	62,00 €	Maintien tarif
Ecole de natation / cycle (tarif préinscription déduite)	54,00 €	54,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Elite</u> /cycle (plein tarif)	75,00 €	75,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (plein tarif)	65,00 €	65,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Elite</u> /cycle (tarif préinscription déduite)	67,00 €	67,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (tarif préinscription déduite)	57,00 €	57,00 €	Maintien tarif
Location des bassins Associations / sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif

GRILLE TARIFAIRE SCOLAIRES			
à partir du 1er SEPTEMBRE 2017			
Catégories	Tarifs appliqués année scolaire 2016-2017	<u>Proposition de tarifs applicables</u> année scolaire 2017-2018	Observations
1- Elèves des écoles primaires et Maternelles de Niederbronn-les-Bains			
Prix de base séance	3,10 €	3,10 €	Maintien tarif
Déduction aide Ville	1,50 €	1,50 €	Maintien niveau
Reste à la charge des parents	1,60 €	1,60 €	
2- Collège de Niederbronn-les-Bains			
Prix de base séance	3,10 €	3,10 €	Maintien tarif
Carte cycle	31,00 €	31,00 €	Maintien tarif

3- Cartes "CYCLE" établissements scolaires de Niederbronn-les-Bains			
Ecole Primaire et Maternelles	16,00 €	16,00 €	Maintien tarif
4- Ecoles Primaires et Maternelles des environs			
Tarif de base séance	3,10 €	3,10 €	Maintien tarif
Carte "CYCLE"	31,00 €	31,00 €	Maintien tarif
5- Collège des environs			
Tarif de base séance	3,10 €	3,10 €	Maintien tarif
Carte "CYCLE"	31,00 €	31,00 €	Maintien tarif
7- Tarif UNSS Collège de Niederbronn-les-Bains			
Prix de base séance	2,30 €	2,30 €	Maintien tarif
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	Maintien niveau
Reste à la charge des parents	1,40 €	1,40 €	

Il convient également de préciser les conditions relatives aux **accompagnateurs des groupes d'enfants** :

- les accompagnateurs entrant dans le taux d'encadrement des groupes d'enfants ont accès à la piscine gratuitement ;
- outre la présence de l'encadrant (BNSSA ou diplôme conférant le titre de MNS), est requise la présence d'un animateur membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil, comme suit :

→ présence dans l'eau pour 5 mineurs si les enfants ont – 6 ans ;

→ pour 8 mineurs si les enfants ont + 6 ans (présence dans l'eau non obligatoire).

et dans le cadre de **l'accueil groupé de personnes en situation de handicap** :

- les accompagnateurs entrant dans le taux d'encadrement des groupes ont accès à la piscine gratuitement dans la limite de 2 encadrants pour 5 personnes.

Suite à une proposition de synthétisation des grilles tarifaires, Mme le Maire précise que tous ces tarifs répondent à des cas bien concrets et à des besoins exprimés par le public, et rappelle qu'il faut impérativement une décision du Conseil Municipal pour instaurer un tarif.

Il s'agira cependant de rester attentif à ne pas démultiplier d'avantage les tarifs à l'avenir.

Au moment de la présentation du prochain bilan d'exploitation, il sera demandé au Directeur des Aqualies d'inclure une colonne mentionnant le nombre de ventes par catégories de tarifs, et de communiquer à titre d'information le nombre d'entrées piscine offertes.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 Avril 2017,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 03 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'adopter les grilles tarifaires publiques et scolaires présentés ci-dessus après intégration des nouvelles activités proposées et tarifs y relatifs, applicables l'une du 1^{er} Juillet au 31 Août 2017 inclus, les autres à partir du 01^{er} Septembre 2017 ;

9/2. Actualisation des tarifs pour marchés et foires (Marché du Terroir).

Mme le Maire expose :

Depuis Avril 2010, Niederbronn-les-Bains accueille un Marché du Terroir et des petits producteurs qui se tenait tous les premiers mardis du mois à partir de 16 h.

Après 5 années de fonctionnement, force était de constater que la formule s'essouffait avec une fréquentation en baisse et de moins en moins de producteurs.

Un Comité de Réflexion a été chargé de se pencher sur la question afin de trouver des solutions pour redynamiser ce Marché du Terroir auquel la municipalité reste attachée.

Après enquête menée auprès des producteurs, le marché du terroir a été déplacé depuis 2015 au samedi matin de 9 h à 12h30. Afin d'attirer un maximum de producteurs, une gratuité du droit de place avait été instaurée par délibération du 30 Mars 2016.

Malgré l'accompagnement de l'OCSL lors de ces marchés, la formule n'est pas concluante en termes de fréquentation. C'est pourquoi, depuis le 31 Mars 2017, ce marché du terroir se tient tous les vendredis de 8 h à 12 h en même temps que le marché hebdomadaire. Afin de le différencier, il est implanté dans le Parc du Casino.

Cependant, par mesure d'équité avec les producteurs du marché hebdomadaire, il est proposé d'annuler la gratuité en faveur des producteurs du Marché du Terroir qui devront s'acquitter des mêmes droits que la autres producteurs, à savoir 1,65 € le ml + 0,10 € pour un branchement électrique.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 Avril 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'actualiser le tarif des droits de place dans le cadre des foires et marchés comme suit, avec effet immédiat :

Droits de place dans les foires et marchés	Tarifs 2017
Marché hebdomadaire et Marché du Terroir : par mètre linéaire et par jour	1,65 €
Lors des 2 foires annuelles : par mètre linéaire et par jour	1,85 €
Branchement électrique : par mètre linéaire et par jour, en sus du droit de place en vigueur	0,10 €

9/3. Mise à disposition des locaux du Moulin 9 à l'Association Réseau Animation Intercommunale.

Mme le Maire expose :

Par délibération du 27 septembre 2010, la Ville a instauré les tarifs de location du Moulin 9 pour les associations occupant régulièrement les locaux dans le cadre de leurs activités.

Le tarif de location consenti à l'association Réseau Animation Intercommunale étant basé sur l'occupation effective des locaux constatée en 2008, il y a lieu de procéder à une actualisation.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer un forfait annuel de 6.100,00 € et d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'association.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 avril 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser l'association Réseau Animation Intercommunale à occuper les locaux du Moulin 9 dans le cadre de ses activités ;
- b) de fixer le tarif de location à 6.100,00 € sur la base d'un montant forfaitaire annuel ;
- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente.

9/4. Convention d'occupation de parcelles communales (prés).

Mme le Maire précise que par le passé bon nombre de locations de terrains communaux était conclues de manière orale, ce qui occasionne quelques complications dans le recouvrement des redevances d'occupations annuelles.

Depuis quelques temps le Conseil Municipal est systématiquement sollicité pour toute nouvelle demande de location, ou de régularisation d'occupation.

C'est notamment le cas pour M. WILHELM Pierre, domicilié 2, rue de la Vallée à Niederbronn-les-Bains, qui occupe plusieurs parcelles près du "Gries" :

Parcelle	Section	Lieu-dit	Surface en ares	Observations
187	8	Steingrub	7,27	
335			10,74	
s/total			18,01	
2	55	Steingrub	7,98	
7			7,30	
8			7,13	
12			18,75	
s/total			41,16	
136	55	Matzenbuehl	4,30	
137			3,53	
138			3,53	
139			2,71	
140			1,38	
141			1,25	
142			6,97	
152			6,08	
153			6,19	
154			2,68	
156			1,37	
157			1,43	
158			5,98	
159	8,45			
s/total			55,85	

Surface globale	115,02
------------------------	---------------

M. WILHELM entretenant ces parcelles, il est proposé de régulariser la situation en autorisant Mme le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire soumise à redevance annuelle d'occupation (fermage).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 Avril 2017,

Vu la demande de location présentée par M. Pierre WILHELM,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de louer à M. Pierre WILHELM, domicilié 2, rue de la Vallée à Niederbronn-les-Bains, les parcelles suivantes à compter du 10 Mai 2017 :

Parcelle	Section	Lieu-dit	Surface en ares	Observations
187	8	Steingrub	7,27	
335			10,74	
s/total			18,01	
2	55	Steingrub	7,98	
7			7,30	
8			7,13	
12			18,75	
s/total			41,16	
136	55	Matzenbuehl	4,30	
137			3,53	
138			3,53	
139			2,71	
140			1,38	
141			1,25	
142			6,97	
152			6,08	
153			6,19	
154			2,68	
156			1,37	
157			1,43	
158	5,98			

159			8,45	
s/total			55,85	
Surface globale			115,02	

dans le cadre d'une convention de location précaire ;

b) de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation de l'are, à celui qui aura été déterminé lors de l'actualisation annuelle courant Octobre, selon variation de l'indice national des fermages ;

c) d'autoriser Mme le Maire à établir et signer tout document y relatif.

9/5. Cession d'une fraction de parcelle – Rue du Nord.

Mme le Maire expose :

Afin d'harmoniser les limites de propriété avec leurs voisins directs, les Epoux JUND Raphaël, domiciliés au 27, rue Suzanne De Dietrich à Niederbronn-les-Bains, ont souhaité pouvoir acquérir une parcelle de terrain cadastrée Section 50 N° 743/73 d'une surface de 2,11 ares, issue de la parcelle mère 738/73 située en zonage N du PLU.

Ce terrain n'ayant pas d'intérêt pour la Ville et constituant à ce jour une charge d'entretien, il est proposé de réserver un avis favorable à cette demande.

Le prix de vente défini par le Conseil Municipal le 12 Septembre 2016, pour du terrain situé en zonage N du PLU, étant de 45,00 € de l'are, le montant de la présente cession s'élève à 94,95 €, frais d'arpentage et de Notaire à charge de l'acquéreur.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'acquisition présentée par les Epoux Raphaël JUND,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 Septembre 2016 portant fixation du prix de l'are de terrain selon leur classe en zonage du PLU,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 Avril 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de céder la parcelle cadastrée Section 50 – N° 743/73 classée en zonage N du PLU au lieu-dit Kastanienberg, issue de la parcelle mère 738/73, comme présenté ci-dessus, à M. et Mme Raphaël JUND, domiciliés 27, rue Suzanne De Dietrich à Niederbronn-les-Bains, au prix de 45,00 € l'are, soit 94,95 € pour une surface de 2,11 ares, frais d'arpentage et de notaire à charge des acquéreurs ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer en l'étude de Maître SERFATY, Notaire à Niederbronn-les-Bains, l'acte de vente en découlant.

9/6. Affaires financières - Demande de participation à un séjour organisé par le Collège des Missions Africaines de Haguenau.

Mme le Maire présente une demande de participation financière formulée par le collège des Missions Africaines de Haguenau pour un séjour en Italie qui se déroule du 23 au 29 avril 2017.

Un élève domicilié à Niederbronn-les-Bains y participe.

Il est proposé d'accorder l'aide habituelle, à savoir 8,00 € par jour et par élève, soit une participation de 56,00 € pour ce séjour de 7 jours.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un justificatif de participation, directement auprès de la famille concernée.

Mme le Maire souhaite que rappel soit fait à l'établissement scolaire afin que les prochaines demandes nous parviennent bien en amont du séjour.

Mme BOHLY étant personnellement concernée, précise qu'elle s'abstiendra au moment du vote.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 avril 2017,

Vu la demande de participation présentée par le Collège des Missions Africaines en date du 21 avril 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide par 25 voix pour – 1 abstention (Mme BOHLY) :

a) de participer à hauteur de 56,00 € au séjour en Italie organisé par le Collège des Missions Africaines du 23 au 29 avril 2017, séjour auquel participe 1 élève domicilié sur la commune ;

prend acte :

b) que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2017 ;

c) que le versement de la participation se fera de manière individuelle à la famille concernée, sur présentation des pièces nécessaires (justificatif de participation, coordonnées des parents et remise d'un Relevé d'Identité Bancaire).

M. Christian KOTLENGA rejoint la séance du Conseil Municipal.

10. Forêt – Chasse.

10/1. Commission Communale Consultative de Chasse – Désignation d'un nouveau membre.

Suite à la démission de M. Fabrice GRIESBAECHER du Conseil Municipal le 22 Février 2017, le siège qu'occupait ce dernier au sein de la Commission Communale Consultative de Chasse est resté vacant.

Présidée par le Maire, cette commission est amenée à émettre un avis simple sur :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux ;
- le choix du mode de location ;
- l'agrément des candidats à la location ;
- l'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires ;
- l'agrément des gardes-chasses ;
- les conditions de cession de lots
- toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse.

et se compose comme suit :

- le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal ;
- le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou de son représentant
- le ou les représentants des syndicats agricoles locaux ;

- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant ;
- le Président du Centre régional de la Propriété Forestière ou son représentant ;
- le Lieutenant de Louveterie territorialement compétent ;
- le Délégué Régional de l'ONC et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- un représentant de l'ONF pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier ;
- un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers

A ce jour, seuls Mme le Maire et M. KETTERING représentent encore la Ville au sein de la commission.

Il est proposé de désigner Thierry SCHNEIDER pour remplacer M. Fabrice GRIESBAECHER.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 Avril 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide par 25 voix pour – 1 abstention (M. SCHNEIDER)

de désigner M. Thierry SCHNEIDER pour siéger au sein de la Commission Consultative Communale de Chasse en qualité de conseiller municipal.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. SCHNEIDER au sein de la Commission.

10/2. Demande d'agrément de nouveaux associés – Association de Chasse des Vosges du Nord.

Mme le Maire expose :

Par courrier en date du 18 Avril 2017, M. Claude PAQUOT, Président de l'Association de Chasse des Vosges du Nord, locataire du lot de chasse communal N°4, sollicite l'agrément de 4 nouveaux membres :

- CUNAT Guillaume, 2, rue du Muguet - 67580 MERTZWILLER
- SEVIN Benjamin, 14, rue du Maréchal Joffre – 67000 STRASBOURG
- MAAG Rolf (nationalité suisse), Pfauengasse 8 – CH 5330 BAD ZURZACH
- SCHULZE Frank (nationalité allemande), Hinterwald 7 – CH 6314 UNTERAGERI

Ces nouveaux associés remplacent MM. JUNG Georges, BRAULT Jean-Pierre, FROT Jean-Jacques et CAGNEY Jean-Paul qui ne font plus partie de l'association.

Il est rappelé que tout nouvel associé ou permissionnaire doit être agréé afin qu'il puisse s'adonner à l'exercice de la chasse sans la présence du locataire (personne physique) ou de son représentant (personne morale).

Mme le Maire rappelle également qu'à ce titre, au moins 50% des personnes physiques doivent être domiciliées à moins de 120 kilomètres du lot de chasse, ce qui est le cas.

L'avis des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) a été sollicité le 24 Avril 2017 sur la base des pièces justificatives produites.

La Fédération des Chasseurs, la DDT et le FIDS67 ayant souhaité des pièces complémentaires, il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à l'agrément des associés selon les dispositions des articles 10, 17 et 25 du Cahier des Charges type, sous réserve de production des pièces complémentaires sollicitées.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 Avril 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse, sollicitée à cet effet ;

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 03 Mai 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de réserver une suite favorable à la demande d'agrément déposée par M. Claude PAQUOT, Président de l'Association de Chasse des Vosges du Nord, locataire du lot de chasse communal N°4, pour les quatre associés suivants :

- CUNAT Guillaume, 2, rue du Muguet - 67580 MERTZWILLER
- SEVIN Benjamin, 14, rue du Maréchal Joffre – 67000 STRASBOURG
- MAAG Rolf (nationalité suisse), Pfauengasse 8 – CH 5330 BAD ZURZACH
- SCHULZE Frank (nationalité allemande), Hinterwald 7 – CH 6314 UNTERAGERI

sous réserve de production des pièces justificatives complémentaires sollicitées par la Commission Communale Consultative de Chasse dans le cadre des dispositions prévues aux articles 10, 17 et 25 du Cahier des Charges type.

11. Divers et Communications.**DATES**

DATES	Horaires	Manifestations	Lieux
Du 3 mai au 28 Juin		Exposition Mots Animaux	Point Lecture
Jeudi 11 Mai	17 h	Comité de Pilotage Affaires Scolaires	Salle du CM
Jeudi 11 Mai	19 h	CA de l'Office de Tourisme	OT
Dimanche 14 Mai	15h à 19h	Parcours du Coeur	RV Piscine
Dimanche 14 Mai	14h à 18h	Forum de l'Enfance de Comcom	M9
Samedi 20 Mai	19 h	Soirée des Talents du Collège	M9
Samedi 20 Mai	17h30 à 22h30	CAFASOL	Maison des Jeunes
Samedi 20 Mai	19h à 23h	Nuit des Musées	Maison de l'Archéologie
Mardi 23 Mai	9 h	Commission Locale Géographique	Salle des Commissions
Mercredi 24 Mai	16 h	Dépouillement de l'élection des CMJ	Salle du CM
Mercredi 24 Mai	19 h	Réunion d'information chorale éphémère Festival au Pays d'Alsace	Salle du CM
Mercredi 31 Mai	9h à 12 h	Wir wollen Singen (scolaires)	M9
Mercredi 31 Mai	20 h	Conférence santé « Diabète »	Salle Millénium
Vendredi 2 Juin	17 h	Inauguration exposition IMAGIN'AIR	Mairie
Vendredi 2 Juin	17h30	Réunion intervenants Bulle Bien-Etre Niederbronnoise	Salle du CM

Vendredi 2 Juin	20 h	Conférence Enfance Précoce	M9
Mercredi 7 Juin	20 h	Réunion Bénévoles Niederbronnaise	Gymnase
Jeudi 8 Juin	14 h	Assemblée Générale Förderverein	CIAS
Jeudi 8 Juin	18 h	SCOTAN	?
Vendredi 9 Juin	17 h	Signature convention Fondation du Patrimoine/Amis de la Wasenbourg	Salle du CM
Vendredi 9 Juin	20 h	Théâtre De la Cour au Jardin	M9
Samedi 10 Juin	14h à 17h	Journée mondiale du Bien-Etre – découverte du Qi Gong	EM Montrouge
Samedi 10 Juin	17h30 à 22h30	CAFASOL	Maison des Jeunes
Samedi 10 Juin	20 h	Théâtre De la Cour au Jardin	M9
Dimanche 11 Juin		Elections Législatives	
Dimanche 11 Juin	16 h	Théâtre De la Cour au Jardin	M9
Dimanche 11 Juin	16 h	Dernier match de Football USN – AS Strasbourg	Stade Paul Weber
Dimanche 11 Juin	18 h	Tarte Flambée du Foyer St. Martin	Foyer St. Martin
Vendredi 16 Juin	20 h	Spectacle de fin d'année Atelier Théâtre	M9
Samedi 17 Juin	19 h	Challenge du Maire Vagabonds	Stade Paul Weber
Dimanche 18 Juin	18 h	Challenge des Vagabonds	Stade Paul Weber

Dimanche 18 Juin		Cérémonie de l'Appel du 18 Juin	Reichshoffen Doit être confirmé
Dimanche 18 Juin		2 ^{ème} tour des Elections Législatives	
Mercredi 21 Juin	19h à 24h	Fête de la Musique	Guinguettes Parc du Casino Bureau Central
Vendredi 23 Juin	14h15	AG de l'ADEAN et lancement du Guide du Routard	HOHWILLER
Samedi 24 Juin	17h30 à 22h30	CAFASOL	Maison des Jeunes
Samedi 24 Juin	20 h 30	RAG'N BOOGIE	M9
Samedi 24 Juin	13h30	Journée d'échange avec Bad Schönborn	Bad Schönborn
Dimanche 25 Juin	14h à 19h	Livres en Fête	Place des Thermes et Place du Bureau Central
Mercredi 28 Juin	20 h	Conférence « Sophrologie »	Salle Millénium
Vendredi 30 Juin	18 h	Théâtre « Groupe Scolaire »	M9
Samedi 1^{er} et dimanche 2 Juillet		NIEDERBRONNOISE	

Mme le Maire évoque ensuite :

- **Forum de l'Enfance** : Rendez-vous est donné au Moulin 9, le Dimanche 14 Mai.
- **Comité de Pilotage des Affaires Scolaires** : Une réunion est prévue le 11 Mai 2017 à 17 heures en salle du Conseil Municipal pour travailler sur le projet périscolaire "Maternelle" en lien avec l'architecte retenue.
- **Bad Schönborn** : un déplacement est prévu le 24 Juin pour évoquer plusieurs sujets entre les conseillers municipaux relatifs au tourisme, dont l'éco-tourisme, le tourisme de santé. L'invitation suivra.

- **Elections législatives** : Mme le Maire rappelle que les deux sont prévus les 11 et 18 Juin de 08h à 18h, et compte sur la mobilisation de tous !

Mme WEISS, Adjointe au Maire informe les conseillers de quelques dates :

- le 16 Mai : Assemblée Générale du Toit Haguenovien ;
- le 29 Mai : Conseil Communautaire dédié au P.A.D.D. ;
- le 1^{er} Juin : Assemblée Générale de l'Association APOIN ;
- le 14 Juin : Assemblée Générale de la Mission Locale ;
- le 16 Juin : Journée Spéciale sur le "Silver Développement".

M. KOTLENGA, Conseiller Municipal délégué, informe le Conseil Municipal que le Vosges du Nord Handball – VNH, est qualifié pour la finale de la Coupe du Crédit Mutuel, qui aura lieu le 25 Mai à Villé.

Mme le Maire compte sur la présence des conseillers municipaux aux différentes manifestations prévues durant le mois de Juin.

Mme WEISS revient sur la distribution de la propagande pour les élections présidentielles et le fait que bon nombre d'enveloppes et de cartes électorales n'ont pas été distribuées en raison d'adresses erronées.

Mme le Maire précise que le publipostage a été réalisé par la Préfecture sur la base de données cohérentes communiquées par l'Etat-civil.

A la demande de M. Pascal VANOVERBEKE, conseiller municipal, Mme le Maire précise que ce dernier n'est pas aux côtés du Conseil Municipal pour raisons médicales.

M. WALD s'interroge à propos de l'incident technique survenu à la Piscine le 28 Avril dernier.

Mme le Maire précise au Conseil Municipal que le local technique a une nouvelle fois été inondé suite à un dysfonctionnement d'une électrovanne. Cette dernière est en effet restée ouverte au moment du remplissage des bassins après la semaine de vidange.

Le sinistre a été déclaré à notre assureur, et les trois électrovannes mises en service au moment de la restructuration, seront changées.

La piscine étant restée fermée au moment de la reprise des activités scolaires, une compensation à l'attention des élèves qui n'ont pu s'y rendre est à envisager.

12. Affaires de personnel.

12/1. Modification du tableau des effectifs – avancements de grades.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

12/2 Création d'un poste d'adjoint technique.

Madame le Maire expose :

Par délibération du 17 mai 2016, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire pour une période d'une année, du 01^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

Cette embauche a permis de compléter les effectifs de l'équipe voirie afin de maintenir la qualité du service rendu suite au départ à la retraite d'un agent à compter du 01^{er} juillet 2016.

Vu les besoins du service, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet pour le service voirie à compter du 1^{er} juin 2017.

A titre de rappel, la titularisation de l'agent ne sera effective qu'après une période de stage d'un an.

Il est proposé de créer l'emploi correspondant, d'autoriser Mme le Maire (ou son représentant) à procéder au recrutement et à effectuer les démarches administratives concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 Mai 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 Mai 2017,

Vu les besoins recensés,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de créer un poste d'adjoint technique à temps complet rémunéré au 01^{er} échelon de ce grade à compter du 1^{er} juin 2017 ;

b) de charger Mme le Maire de procéder au recrutement ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération ;

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire souhaite une agréable fin de soirée aux conseillers municipaux.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-Préfecture
ce 07 Juillet 2017**

Niederbronn-les-Bains, le 07 Juillet 2017

Le Maire,

Anne GUILLIER